
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 330

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Hommage à Mme Shirlane Day, directrice générale de l'Institut Pacifique;
 - Hommage à Mme Brunilda Reyes, co-fondatrice et directrice générale des Fourchettes de l'Espoir.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Lancement du Plan de développement culturel 2021-2025 par le biais d'un événement en ligne;
 - Don de tablettes aux nouveaux résidents de la résidence Habitations Pelletier;
 - Souligne l'évènement de la Polytechnique du 6 décembre 1989.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Remerciements à Desjardins pour le don de 400 000 \$ à la CDEC de Montréal-Nord pour former un centre de formation et d'entrepreneuriat.
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Souligne l'évènement de la Polytechnique du 6 décembre 1989 et dénonce la violence faite aux femmes;
 - Question sur les types d'appels et l'état des lieux dans l'arrondissement en ce qui concerne les interventions du Service incendie de la Ville de Montréal;
 - Question sur les mesures prises par le Service incendie de la Ville de Montréal pour continuer la prévention des incendies avec la COVID-19.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 16.

Mme Julie-Anne Moreau

- Circulation dangereuse sur le boul. Gouin – mesures à prendre par l'arrondissement et surveillance des policiers.

Mme Chantal Trottier

-Sens unique à venir sur l'avenue l'Archevêque entre le boul. Gouin et Léger – quand cela entrera en fonction;

-Type de projet/vocation résidentiel à venir en remplacement de l'ancien entrepôt de Saint-Vincent de Paul.

M. Jean-Claude Lavergne

-Stationnement sur le boul. Gouin entre l'avenue Garon et la rue Pelletier - limiter le stationnement à nouveau sur le côté Sud de la rue pour la saison hivernale.

Fin de la période de questions du public à 19 h 30.

CA20 10 331

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2020, à 16 h 15.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2020, à 16 h 15.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 10 332

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1208721001

CA20 10 333

Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité de la rencontre du 7 octobre 2020

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 7 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1207758007

CA20 10 334

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac.

15.01 1207987016

CA20 10 335

Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 764 572,25 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, et autoriser une dépense totale de 974 572,25 \$. Appel d'offres 1073 / 4 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 764 572,25 \$, taxes incluses, le contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre;

QUE soit autorisée une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 974 572,25 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208544008

CA20 10 336

Adjuger à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 556 075,44 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Carignan et la réfection de la toiture du chalet du parc Lacordaire, autoriser une dépense de 83 411,32 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 655 008,38 \$.
Appel d'offres 1074 / 8 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 556 075,44 \$, taxes incluses, le contrat 1074 pour la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Carignan et la réfection de la toiture du chalet du parc Lacordaire de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 83 411,32 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 655 008,38 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207387003

CA20 10 337

Adjuger à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre des plans d'action en médiation culturelle, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun.
Appel d'offres 1086 / 1 soumissionnaire

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses, le contrat 1086 de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre des plans d'action en médiation culturelle, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1205190008

CA20 10 338

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2021, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord (CBMN);

QUE soit accordée une contribution financière de 14 400 \$ à Baseball mineur Montréal Nord (BMMN);

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204111005

CA20 10 339

Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord soit 25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021 pour soutenir le salaire du poste de cocoordonnateur dédié à la mise en œuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 et approuver le projet de convention à intervenir. L'entente de partenariat 2017-2019 entre la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord est reconduite d'un commun accord pour deux années supplémentaires soient 2020 et 2021, justifiant ainsi les contributions pour deux années additionnelles.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 000 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord, soit 25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021 pour soutenir le salaire du poste de cocoordonnateur dédié à la mise en œuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. L'entente de partenariat 2017-2019 entre la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord est reconduite d'un commun accord pour deux années supplémentaires soient 2020 et 2021, justifiant ainsi les contributions pour deux années additionnelles;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1204988006

CA20 10 340

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(M. Abdelhaq Sari déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ au Centre communautaire Annour pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 341

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 342

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ au Centre communautaire multi-éthnique pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 343

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ à Épisole pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 344

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ à Mission Bon accueil pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 345

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 346

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ à Panier Futé pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 347

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1000 \$ au Carrefour des retraités pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 348

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Magasin partage pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203573016

CA20 10 349

Accorder une contribution financière de 5 550 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 5 550 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2020, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Cascades;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc.;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club des aînés Complexe Gouin-Langelier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or "le Riverain" de Montréal-Nord – Les tours Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au club de l'âge d'or-Comité des Loisirs Les deux Colombes;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Résidence Sault-au-Récollet;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les tourterelles des habitations Pelletier;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à Les Loisirs Domaine Fontainebleau;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club âge d'or Manoir Aimé-Léonard;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à la Résidence du Confort;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Comité des loisirs du Centre d'hébergement soins longue durée Gouin

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Résidence Caroline;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Comité de Loisirs du Manoir Louise;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Habitations Les Boulevards Mtl-Nord;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207549009

CA20 10 350

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2020.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1207549013

CA20 10 351

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2020 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1207549008

CA20 10 352

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1203573014

CA20 10 353

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207549012

CA20 10 354

Accorder une contribution financière de 1 300 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 300 \$ au Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207549011

CA20 10 355

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme CAMÉE (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1203573015

CA20 10 356

Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1203573013

CA20 10 357

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1207606023

CA20 10 358

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207606022

CA20 10 359

Autoriser une dépense supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire d'un montant de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc, dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1198109003

CA20 10 360

Autoriser une dépense maximale de 108 469,08 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 105 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 108 469,08 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 105 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1206353001

CA20 10 361

Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre des Femmes interculturelles Claire, à titre de partenaire de mission partagée et reconduire la reconnaissance et le soutien de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de La Route de Champlain, à titre de mission complémentaire, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée la reconnaissance et le soutien du Centre des Femmes Interculturel Claire à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023;

ET QUE soit reconduite la reconnaissance et le soutien de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de la Route de Champlain, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1207549010

CA20 10 362

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale;

ET QUE soit autorisée l'entente de partenariat à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1207606024

CA20 10 363

Adopter le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1207987007

CA20 10 364

Adopter le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière) a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1207987009

CA20 10 365

Adopter le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1207987011

CA20 10 366

Adopter le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1207987012

CA20 10 367

Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE le processus d'approbation référendaire soit tenu avec les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1207987013

CA20 10 368

Adopter le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

Attendu qu'une copie du Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1207987014

CA20 10 369

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter la résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 12 au 26 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1197177027

CA20 10 370

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter la résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-043-1 visant à permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;

De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;

De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;

De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m² au lieu de 0,25 m²;

De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QUE du fenestrage soit ajouté sur la façade principale tel qu'illustré au plan annoté par la DAUSE le 10 septembre 2019 ou qu'une proposition alternative soit soumise à la DAUSE;

QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize logements;

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois de septembre 2019;
- Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;
- Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;
- Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;
- Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1197177027

CA20 10 371

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser une hauteur de rez-de-chaussée de 2,21 m au lieu de 1,8 m pour le 11379-11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 17 novembre au 1er décembre 2020;

QUE soit refusée, une hauteur de plancher de rez-de-chaussée de 2,21 m au-dessus du trottoir au lieu de 1,8 m puisque la demande n'est pas conforme au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Le refus est motivé par l'absence de préjudice causé au requérant par sa demande ainsi qu'à l'impact négatif que la demande pourrait avoir sur les propriétés voisines. De fait, celle-ci ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 3 001 736 338 et 3 001 736 354 du cadastre du Québec soit le 11379 et le 11385, avenue de Rome.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1207177024

CA20 10 372

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant avec ajout d'un logement additionnel au sous-sol, située au 10486, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment existant avec ajout d'un logement additionnel au sous-sol, et ce, conformément aux plans préparés par George Guirguis, architecte, en collaboration avec le studio AD, datés du 28 octobre 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Au dépôt, lors de la délivrance du permis, d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit applicable sur le 1 174 905 du cadastre du Québec soit le 10486, avenue Leblanc.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1207758010

CA20 10 373

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au PIIA approuvé visant la construction de deux maisons unifamiliales jumelées situées au 11379 et 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit refusée la modification au PIIA approuvé en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale au motif du refus de la dérogation mineure qui exige un retour au projet initial, les escaliers pourront être reconstruits et des arbres pourront être plantés comme indiqué initialement au plan;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 3 001 736 338 et 3 001 736 354 du cadastre du Québec soit le 11379 et le 11385, avenue de Rome.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1207177025

CA20 10 374

Nommer Mme Marie-Claude Duguay, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 décembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-Claude Duguay, matricule 100272325, à titre de régisseuse (emploi 212490, poste 83594), groupe de traitement 03-FM05, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 12 décembre 2020, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1204111007

CA20 10 375

Nommer M. Soumaila Kafando, à titre de conseiller en planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 5 janvier 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommé M. Soumaila Kafando, matricule 100109234, à titre de conseiller en planification (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 5 janvier 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1207768002

CA20 10 376

Titulariser M. Pierre Jacky Jeantine, à titre de chargé des travaux d'asphaltage, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 décembre 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Pierre Jacky Jeantine, matricule 100000801, à titre de chargé des travaux d'asphaltage (emploi 601110, poste 77566), groupe 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 décembre 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1208224018

CA20 10 377

Autoriser la création du poste permanent de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 2 janvier 2021, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire actuel.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création du poste permanent de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 2 janvier 2021, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire actuel;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1204394006

CA20 10 378

Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1207987008

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 février 2021.